Enquête publique CDT « Paris Saclay Territoire SUD » 17 11 2014-15 01 2015

Avis personnel de Raymond PAUL, Palaiseau

14 01 2015

Les premières réunions publiques de présentation du CDT ont été organisées par la CAPS à l'instigation du nouveau Maire de Palaiseau qui en a organisé deux dans sa ville en juillet puis en octobre 2014, ainsi que deux réunions de concertation avec les associations de la ville.

Ni la Maire précédente ni le Président de la CAPS, par ailleurs Maire adjoint, n'ont jugé utile depuis début 2013 lors de l'élaboration du document signé le 2 septembre 2013 de consulter le conseil municipal ni même de l'informer, et encore moins le public.

Il en a été de même dans la plupart des communes de la CAPS.

Le Maire actuel a été élu sur l'engagement de réviser le PLU dans son ensemble et plus particulièrement la révision simplifiée n°4 du 26 juin 2013 portant sur le quartier de l'École polytechnique.

Signalons que cette révision simplifiée n°4 fait l'objet de recours de plusieurs associations devant le tribunal administratif.

Actuellement le maire serait obligé d'accepter ce CDT, qui inclut la modification du PLU contestée, sous peine de ne pas bénéficier de la participation financière de l'Etat, de la Région ou du Département à certains projets. Moyennant quoi le Préfet accepterait quelques modifications non précisées ni écrites. Ce marchandage est étonnant de la part d'un éminent représentant de l'Etat.

Or, ce CDT, en plus de ses incohérences et de sa non-conformité au décret auquel il se réfère, met en évidence la longue dérive du projet d'aménagement du plateau de Saclay depuis 2008.

L'historique de ce projet, joint en annexe 1, remonte à l'origine des réflexions de l'Etat sur l'aménagement de la région parisienne et du bassin parisien en 2000-2002 et permet à l'aide d'évènements précis indiscutables de comprendre comment on en est arrivé à la situation actuelle. *Dans la suite, les références à l'historique seront repérées (Hp n)*

La concertation

De juillet 2006 à mars 2008, la concertation institutionnalisée (Hp 1-2) mise en place par le Préfet de Région, en application de la Charte de l'environnement promulguée en mars 2005, se mettait en place de manière encourageante avec le protocole et le garant de la

concertation et même la participation de COLOS, collectif des associations couvrant le territoire de l'OIN, au concours d'idées d'urbanisme lancé par la Mission de Préfiguration.

A partir de mars 2008 et de la nomination d'un secrétaire d'Etat au développement de la Région capitale toute concertation institutionnalisée était abandonnée (Hp 2). La concertation était laissée à la discrétion des responsables administratifs du projet. Pour la forme, des réunions d'information étaient organisées périodiquement avec les associations. Après la mise en place du Conseil d'administration de l'EPPS, en application de la loi du Grand Paris, un comité consultatif de 16 membres est créé comprenant deux représentants des associations. Ces réunions comme cette présence au comité consultatif n'auront aucune influence sur le cours des choses.
Au moins là on faisait semblant.

Mais le sommet est atteint avec ce CDT.

Inutile de revenir sur ce qui a été dit au début : ni concertation ni information, ni du public ni des conseils municipaux. L'élaboration n'est à l'évidence pas conforme à l'article 7 de la Charte de l'environnement (loi constitutionnelle n°2005 du 5 mars 2005).

Cela conduira-t-il à déclarer ce CDT illégal ?

La charte de l'environnement est-elle définitivement enterrée ?

Les deux déclarations qui suivent du Président du directoire de la Société du Grand Paris, Philippe Yvin, le 28 novembre 2014 au cours du colloque organisé par l'EPPS (Hp 10) semblent le confirmer.

1 Changement à vue pour la ligne 18 du métro

« Nous avons décidé de remplacer le TAL par un métro type parisien capacitaire »
alors que le CDT soumis à enquête affirme :
« Le territoire du CDT sera desservi par la ligne 18 … assurée par un Transport Automatique Léger (TAL) » comme tous les documents antérieurs depuis 2010, avec la nuance que le président de la Région trouve ce métro totalement inutile.

2 Un slogan

« Plus la région capitale s'enrichit plus elle enrichit le pays » ?? Voir le rapport MIIAT (Hp 1). Si on prolonge ce « raisonnement », la meilleure solution serait donc de concentrer toute la France en Ile-de-France. Preuve par l'absurde de l'inanité du propos.

Deux affirmations qui mériteraient d'être discutées à défaut d'être concertées. Mais c'est l'Autorité qui a parlé.

On est stupéfait quand on découvre que ce haut fonctionnaire a été le secrétaire général de la commission de préparation de la charte de l'environnement de 2003 à 2004.

Il préside donc une société qui ignore la loi qu'il a lui-même contribué à élaborer.

L'interview du Recteur Armand Frémont du 12 décembre 2014, annexe 3

« Paris Saclay Media » est le journal publicitaire électronique de l'EPPS qui donne parfois des informations intéressantes.

Armand Frémont est interrogé, en tant qu'auteur d'un classique de la géographie « La Région espace vécu » et non en raison de son rapport du MIIAT (Hp 1), au sujet du regroupement des établissements au sein de l'Université Paris Saclay. Voici sa réponse.

Armand Frémont, président du groupe « Diagnostic 2001 pour le Bassin parisien »

« *…tous mes amis scientifiques sont avides d'être en phase avec les évolutions qui se produisent dans le monde ! Or, depuis une dizaine d'années, le mouvement est d'aller vers l'accroissement de la taille des établissements, pour gagner en visibilité au plan international.* ***Faut-il céder à cette mode ? La question mérite d'être posée*** *»*

Actuellement le cluster est en train d'avancer, mais jamais cette question n'a été posée comme le demandaient les associations dès l'origine.

En effet, les *« défiances et rivalités entre les acteurs… et entre les établissements scientifiques, très jaloux de leurs prérogatives et de leur autonomie »* cités par Armand Frémont ne peuvent être surmontés par la simple proximité. Bien au contraire, une étude québécoise sur l'échec d'un cluster à Montréal montre que cette proximité physique est de nature à exacerber les rivalités, et cela d'autant plus quand le cluster est imposé par le haut au lieu de se constituer spontanément. Se greffe là-dessus la problématique de la capacité à coopérer entre les acteurs, même quand ils sont concurrents. A cet égard, les Anglo-saxons, inventeurs du cluster, ont de meilleures prédispositions que les Latins… Il s'agit là de problèmes de sociologie des organisations, bien analysé depuis la fin des années soixante. Le Centre de Sociologie des Organisation (CSO) du CNRS, pourtant de réputation mondiale, ne semble pas avoir été consulté par les auteurs du projet Paris-Saclay.

Comment nos gouvernants pourraient-ils faire communiquer des citoyens entre eux s'ils ne communiquent pas eux-mêmes entre eux ?

En effet, il s'agit bien d'un problème de gouvernance.

Une assez longue expérience montre qu'en la matière on oscille entre un modèle primaire de type soviétique (qui n'est du reste pas réservé aux mouvements de gauche) et celui supérieurement intellectuel et rationnel de type technocratique, les deux aboutissant au même résultat : l'ignorance et même le mépris des réalités humaines de terrain.

Les responsables pratiquant le bon sens, l'écoute et un minimum d'humilité sont étouffés par le système.

Il faudrait par un geste de refus de ce CDT tenter de susciter une prise de conscience, au moins sur le plateau de Saclay.

Le contenu du CDT

Est-il nécessaire d'insister ?

L'absence de tableau de récapitulation des financements et de leur origine et l'hétérogénéité des projets présentés donnent l'impression qu'on ne sait où l'on va et que le CDT ne garantit rien. Le métro type métro parisien remplacera-t-il le TAL ou le bus à haut niveau de service remplacera-t-il les deux ?

On cherche en vain un véritable plan d'urbanisme couvrant l'ensemble de la zone d'influence du projet. On aménage le territoire sur le Plateau mais on ignore les problèmes de circulation et de stationnement qui vont se poser dans les vallées.
A Palaiseau dès maintenant le stationnement devient difficile, parfois impossible et la circulation ralentie par des bouchons. Pourquoi le CDT ne prévoirait-il pas la construction de parking ?

De la même façon il semble qu'aucune prospective n'a été effectuée concernant l'augmentation du trafic VL et Poids lourds sur les accès nationaux l'A10 et 118.

La liste pourrait être longue. Seule la remise à plat du projet permettra d'y voir clair.

Conclusion

Avis défavorable

La page 6 de l'historique (en annexe 1) donne la conclusion générale.

CDT : Rappel historique

2002

Parution du rapport de la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire (MIIAT) pour le Bassin parisien. Mission mise en place par le Préfet de la Région Ile de France en octobre 2000.

« Aménager la France de 2020 », *Contribution de l'État à de nouveaux enjeux interrégionaux*,
« **Le Bassin Parisien », MIIAT, La Documentation française, 311 pages.**

Il suffit de citer deux passages et de conseiller à ceux qui cherchent un développement durable pour notre pays de lire ce diagnostic qui a le mérite d'être clair et chiffré, de même que les propositions qui en découlent. *(Le document est à la disposition de la commission)*

Deux extraits de l'introduction du rapport final :

« LE BASSIN PARISIEN Une grande région européenne dans l'Hexagone »
par le Recteur Armand Frémont, Président du groupe « Diagnostic 2001 pour le Bassin parisien ».

Page 15 « *Peut- on imaginer, en effet, de proposer et de retenir le scénario tendanciel, la métropole concentrée (scénario 1 de 1992), dans la poursuite de la croissance et de l'étalement de la région parisienne, la position passive et purement défensive des régions voisines, la négation de l'aménagement du territoire, même et surtout si cette tendance est bien la plus forte et celle qu'il convient pour le moins de corriger ? »*

Page 69 « Le Bassin Parisien comme Région Métropolitaine »

« Une alternative à l'extension de la région capitale : l'organisation multipolaire du bassin parisien, gage d'excellence et de solidarité."

2006

juillet

Deuxième rapport du Préfet de Région au Premier Ministre
OIN Massy-Palaiseau- Saclay-Versailles- Saint Quentin en Yvelines

Ce rapport porte essentiellement sur

- la définition du projet au travers d'un **concours international d'idées d'urbanisme**
- la définition d'une **concertation institutionnalisée** (2pages sur 17)
- le statut juridique et le **mode de gouvernance**

Création du Collectif OIN Saclay (COLOS), sous l'égide de l'union régionale Ile-de-France Environnement (IDFE), pour couvrir tout le territoire de l'OIN (UASPS, UAPNR, AGPV, ENE).

2007

juin

Protocole de la concertation OIN-H 238 établi en concertation avec COLOS par la Mission de préfiguration en application des instructions du Préfet de Région dans le rapport précité.

2008

février

Publication par la Mission de Préfiguration OIN des résultats du Concours international d'idées : « Un territoire d'exception, un campus-cluster d'excellence ». Le projet de COLOS, élaboré en collaboration avec un bureau d'études, est primé.

Il est bien précisé **qu'il ne s'agit pas de créer une ville nouvelle**, le Campus- Cluster est bien réservé à l'enseignement, à la recherche et aux activités économiques qui leur sont liées (page 21).

Même si 80 000 logements sont prévus dans le cahier des charges du concours, sur l'ensemble du territoire de l'OIN.

Il n'est pas question de métro mais d'un réseau maillé et de sites propres Saint Quentin, Saclay, Massy, Orly réservés aux transports collectifs (page 10).

2008

mars

Nomination d'un Secrétaire d'État au développement de la Région Capitale, en la personne de Christian Blanc, par le Président de la République élu le 16 mai 2007 (voir notes 1 et 2 en annexe).

A partir de ce moment on fait table rase du passé, toute concertation institutionnalisée est bannie par les actions convergentes du nouveau Secrétaire d'État et du Président de la CAPS.

octobre-novembre

Présentation par le nouveau secrétaire d'État de son plan pour l'aménagement du plateau de Saclay. Il prévoit de ne laisser que 1000 hectares d'espaces naturels et forestiers et 800 hectares de terres agricoles.

Le cluster proposé couvre 27 communes et s'articule autour de deux pôles : le « Triangle Sud » (Saclay, Soleil, Polytechnique) et « Satory-la Minière ». Prévoyant le transfert de nombreux centres de recherche et de Grandes écoles, le projet table sur une croissance de la population entre 2008 et 2020 de **35 000 habitants** dont 13 000 étudiants. On y retrouve également la prévision de **100 000 travailleurs** sur le plateau. Y figure en outre une ligne de métro automatique souterrain reliant Massy et Versailles, qui passe entre les étangs de Saclay (voir notes 3 et 4 en annexe).

décembre

Les services de Christian Blanc émettent un premier projet de loi ayant comme unique objet la création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay avec mise en place d'un Établissement public Paris-Saclay (EPPS) pour mettre en œuvre cet aménagement. A ce stade, il n'évoque ni le Grand Paris, ni son réseau de transport. **Ce projet de loi étonne par son caractère dérogatoire et autoritaire, l'État se substituant quasi intégralement aux collectivités locales.**

2009

février

Garantie du Président de la République concernant le maintien de la protection d'au minimum 2300 hectares de terres agricoles, en réponse à un courrier de l'UASPS, en contradiction avec le projet du Secrétaire d'État.

Des informations commencent à filtrer sur un réseau de transport (voir notes 5 et 6 en annexe).

mars

Le décret n° 2009-248 inscrit officiellement les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les OIN.

Pierre Veltz et Guillaume Pasquier, membres de l'équipe de projet de Christian Blanc remplacent Jean Pierre Dufay et son équipe responsable de la Mission de Préfiguration.

juillet-août

Projet de loi du Grand Paris. Prévoit la création de la Société du Grand Paris (SGP) pour l'étude et la réalisation d'un réseau de métro en double boucle, aussitôt dénommée « Grand Huit » et englobe la mise en place d'un cluster sur le plateau de Saclay. Vise, en pleine crise économique, la création de 1,2 million d'emplois à l'horizon 2035 et de construire 70 000 logements par an.

2010

juin

Loi du Grand Paris

Titre Ier ÉLABORATION ET OUTILS DE MISE EN OEUVRE DU RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

Une ligne Orly Massy Versailles la Défense, qui deviendra plus tard la ligne 18, est prévue « pour rapprocher les chercheurs des aéroports ». **Ce sera un métro léger de type Val, désigné de façon générique comme Transport automatique léger (TAL).**

Le métro tient dorénavant lieu de plan d'urbanisme.

Titre VI DISPOSITIONS RELATIVES À LA CRÉATION D'UN PÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE SUR LE PLATEAU DE SACLAY

C'est une version modifiée du projet de loi qui circulait dès décembre 2008. Grâce à l'intervention des associations représentées par IDFE et COLOS auprès des commissions spéciales ad hoc de l'Assemblée nationale et du Sénat, la « sanctuarisation » d'au moins 2300 hectares de terres agricoles sur le plateau de Saclay y est inscrite. (Voir aussi note 6 en annexe).

septembre

Mise en place du conseil d'administration de l'EPPS. Pierre Veltz est nommé PDG. Au sein de ce conseil d'administration, **l'État est largement majoritaire, ce que n'accepte pas la CAPS**, dont le président revendique le copilotage du projet d'aménagement et décide de pratiquer la politique de la chaise vide**. Au conseil d'administration est associé un comité consultatif de 16 membres**, au sein duquel les associations de défense de l'environnement ont deux sièges, dont un est le porte-parole de COLOS**. Ce comité n'est constitué qu'en juillet 2011, rarement réuni, son rôle est resté purement consultatif, sans aucune influence sur le cours des choses.**

2011

janvier

Deux débats publics sur le métro, aucun sur le Cluster du Plateau de Saclay :

Après deux débats publics menés en parallèle par **la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),** l'un sur le projet de **réseau de transport du Grand Paris (Grand Huit) de l'État**, l'autre sur le projet **Arc Express de la Région** Juste avant la clôture des débats, qui se sont déroulés sur quatre mois, le 26 janvier 2011, le ministre de la Ville responsable du Grand Paris, Maurice Leroy, et le président du Conseil régional, Jean-Paul Huchon, concluent un accord sur un tracé commun pour le futur métro du Grand Paris, dénommé Grand Paris Express, qui constitue un compromis entre les projets Grand Huit et Arc Express.

Cet accord, qui se veut « historique », est soumis en tant que contribution aux deux débats publics. **Il acte explicitement un désaccord sur la desserte du plateau de Saclay, que l'État continue de vouloir desservir par un métro, alors que la Région estime qu'une desserte par bus à haut niveau de service remplacé au besoin par un tramway serait suffisante** (voir notes 7 et 8 en annexe).

Le métro a donc été l'objet de deux débats publics.

Jamais le principe d'implanter un cluster sur le plateau de Saclay n'a été soumis au moindre débat public ni à la contradiction d'experts indépendants.

mai

La Région finit par accepter un compromis en contrepartie, semble-t-il, d'un engagement de l'État sur le financement du plan de mobilisation régional, **consistant en une ligne de « métro léger » (de type VAL)** entre Orly et Versailles avec sept gares au lieu des quatre prévues initialement. La liaison Versailles-Nanterre est reportée après 2025.

L'EPPS lance son projet de création d'une ZAC pour l'aménagement du quartier de l'École polytechnique (alors appelé QOX+X, aujourd'hui QEP). Ce projet fait abstraction de l'éventualité de l'implantation d'une gare de métro dans ce secteur. Concernant la création de logements, l'EPPS n'évoque que le minimum nécessaire pour faire vivre des services, des commerces et des écoles, avançant le chiffre de 3000 à 6000 habitants.

août

Un décret en Conseil d'État approuve le « schéma d'ensemble » du réseau Grand Paris Express élaboré par la SGP. Ce schéma décrit en détail les tracés et les gares de chacune des lignes du réseau.

2012

janvier

L'EPPS et la CAPS signent un protocole d'accord.

L'EPPS transforme le campus-cluster en un campus urbain.

La signature du protocole d'accord entraîne un virage important dans la façon de concevoir le cluster Paris-Saclay : **l'EPPS abandonne le profil bas adopté jusque-là et rebaptise le « campus-cluster d'excellence » en « campus urbain » voire en « supercluster métropolitain** » et le projet intègre désormais l'implantation de la ligne de métro du Grand Paris Express devant desservir le cluster.

L'approche générale est documentée par l'EPPS dans un Schéma de développement territorial (SDT), socle commun de deux futurs CDT, celui pour la frange sud du plateau et celui pour le secteur de Satory-la Minière.

En conséquence, l'EPPS se voit obligé de reprendre intégralement la procédure de concertation préalable sur le projet de ZAC pour le quartier de Polytechnique.

L'ex-maire de Palaiseau, ministre, veille à l'application immédiate en faisant modifier le PLU de Palaiseau sans aucune concertation préalable.

Outre l'incompatibilité entre les activités et les logements familiaux, en mettant ainsi des logements au milieu du cluster, on crée l'amorce d'un centre-ville du fait de l'éloignement du centre de Palaiseau et des difficultés des liaisons plateau-vallée. **C'est l'amorce de la ville nouvelle Paris-Saclay**.

mai

A la suite des élections présidentielles et législatives, **le maire de Palaiseau, président de la CAPS, devient ministre délégué en charge de la politique de la ville** auprès de Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement, à qui est attribuée la responsabilité du Grand Paris. il le restera jusqu'à mars 2014.

octobre

Cécile Duflot (qui, en janvier 2011, avait déclaré « pas question d'un métro à Saclay ») donne mission à Pascal Auzannet pour réévaluer les coûts du Grand Paris. Cependant, il apparaît que le vrai centre de décision concernant le projet du Grand Paris s'est déplacé vers le cabinet du Premier ministre, **où la CAPS dispose d'une entrée directe grâce aux bons offices du ministre délégué à la ville**. Aussi n'est-il pas surprenant que ce soit **le Premier ministre lui-même, Jean-Marc Ayrault, qui vient annoncer officiellement que le nouveau gouvernement endosse le projet d'aménagement du plateau de Saclay.**

décembre

Pascal Auzannet remet son rapport sur le Grand Paris Express. Il constate que les coûts avaient été sous-estimés de près de 10 milliards d'euros, ce qui oblige à rééchelonner les projets. Pour autant, **aucune ligne ne peut être supprimée, car cela nécessiterait de refaire la procédure du débat publi**c, ce qui retarderait d'un an tout le projet.

Concernant la desserte du plateau de Saclay, **le rapport se prononce en faveur du métro léger sous forme de VAL préconisé par la CAPS**. Cependant, il est consternant de constater **qu'il ignore totalement l'existence des moyens lourds existants, les RER B et C, qui ceinturent le plateau,** si bien qu'aucun point du plateau n'est éloigné de plus de 3 kilomètres d'une gare de RER.

2013

mars

Jean-Marc Ayrault annonce le « Nouveau Grand Paris », qui intègre **une nouvelle version du Grand Paris Express,** avec de nouvelles échéances de réalisation et un coût total de **25,5 milliards d'euros**, et la modernisation des infrastructures existantes (montant 16,5 milliards d'euros).

septembre

Validation du projet de CDT pour la frange sud du plateau de Saclay par un comité de pilotage réunissant autour du préfet de région le président de la CAPS et sept maires « volontaires ». Le comité de pilotage avait élaboré ce projet au printemps, à l'insu des conseillers communautaires et des conseils municipaux concernés ; le comité consultatif de l'EPPS est consulté postérieurement à la validation du projet.

décembre

ZPNAF : le décret enfin

Après 18 mois de tergiversations, le décret du Conseil d'État délimitant la ZPNAF du plateau de Saclay est publié au Journal officiel du 31 décembre 2013.

2014

mars

Élections municipales : l'espoir d'un changement

Les élections municipales provoquent de nombreux changements dans les équipes municipales et de la CAPS, qui formulent de nouvelles demandes et des remises en cause du projet d'aménagement du plateau de Saclay et donc du projet de CDT.

octobre

Le CDT pour la frange sud du plateau est mis à l'enquête publique du 17 novembre au 20 décembre par arrêté du Préfet de l'Essonne**.** Il sera prolongé, à la demande du public

Ce CDT, de 450 pages, est en quelque sorte le révélateur et l'aboutissement des dérives cumulées depuis 2008, aussi bien en matière d'absence totale d'information du public que de contenu du projet.

28 novembre

Le Président du Directoire de la société du Grand Paris, Philippe Yvin, annonce, au cours d'une des tables rondes organisées par L'EPPS à l'occasion de l'exposition « Paris Saclay Le futur en chantiers », à la Maison de l'architecture à Paris, que

« la décision a été prise de remplacer <u>le transport automatique léger</u> par <u>un métro capacitaire type métro parisien</u>, 60m, 400 personnes toutes les 5 minutes. Le tracé définitif et le mode de financement devraient être adoptés début 2015. L'échéance de mise en service reste incertaine »

Les terres agricoles « protégées par la ZPNAF » seraient donc traversées par un ouvrage analogue au métro aérien Montparnasse-Passy de la ligne 6 Etoile-Nation.

Il est vrai qu'à Saclay ce sera certainement un ECO métro…

Comme l'État et les collectivités n'ont pas le premier sou pour investir, **cet équipement plus que surdimensionné, s'il se faisait, serait rentabilisé par la sur-extension de la ville nouvelle Paris Saclay et au- delà.**

Ainsi, les terres agricoles de la ZPNAF finiront par disparaître, à l'usure (dans les deux sens du mot) comme la ceinture verte d'Ile de France, dont la limite passe le long de la clôture est de l'X, pourtant citée dans le concours d'idées de 2007-2008. Appuyez-vous très fort sur les principes, ils finissent toujours par céder.

La pollution et le mal vivre battront des records dans les réputés « Eco territoires »[1]) de l'Ile de France.

Pendant ce temps les villes moyennes du Bassin parisien continueront à dépérir ou à végéter.

Conclusion

Pour conclure cet historique, reprenons les termes mesurés du recteur Frémont cité plus haut : ***cette tendance est bien la plus forte et celle qu'il convient pour le moins de corriger.***

Tout ce projet Paris-Saclay a été établi depuis 2008 en petit comité

- en éliminant, de manière indigne et, en plus illégale, toutes les concertations prévues par la loi et toute possibilité de contre-expertise,
- en remplaçant une information intelligible par le public par un monceau de dossiers qui se périment, se remplacent, se superposent et souvent se contredisent et une communication marketing et publicitaire scandaleuse pour des sujets aussi graves.

Ou bien le bon sens l'emporte aujourd'hui et on revient au rapport du MIATT et au concours d'idées et même aux préconisations du SDRIF concernant la solidarité interrégionale, restées lettres mortes jusqu'à ce jour, pour établir un vrai plan d'urbanisme économiquement et humainement viable, dans un Grand Bassin Parisien vraiment durable et solidaire,

ou bien il l'emportera plus tard parce que le gigantisme absurde et contre-productif et les incohérences du projet actuel apparaîtront à l'usage. Mais, à quel prix ?

« Si chaque mot correspondait à une chose, il n'y aurait pas tant d'affaires qui périclitent »
(Bernard Grasset « Remarques sur l'action », 1928)

Et un pays ?

[1] Terme utilisé page 14 du CDT pour qualifier l'opération dont il est l'objet.

Notes annexes

Note 1

Christian Blanc a publié en **mai 2004** un rapport intitulé « **Pour un écosystème de la croissance** », dans le cadre d'une mission sur le développement économique que lui avait confiée le Premier ministre de l'époque, **Jean-Pierre Raffarin**. Il y déplore le manque d'innovation en France.

Au sujet du plateau de Saclay, son rapport indique qu'il s'agit de « la plus grande concentration de chercheurs, étudiants, entreprises de haute technologie de France, qui pourrait la conduire à compter parmi les clusters technologiques de tout premier plan à l'échelle européenne et mondiale ».

Dès cette époque, il intéresse **Nicolas Sarkozy**, alors ministre des finances, à ses idées (dixit ce dernier dans un discours en janvier 2007).

Note 2

En 2006 Christian Blanc publie un livre **« La croissance ou le chaos »**, dans lequel il dénonce « le scandale du plateau de Saclay » et préconise pour celui-ci un « vaste plan d'aménagement afin de créer le plus grand campus de France, une « Silicon Valley » à la française », ainsi que la réalisation d'un « transport en commun lourd de type automatique, par exemple un VAL »

Note 3

En septembre 2008, auditionné par une commission de l'Assemblée nationale, Christian Blanc exprime son désaccord avec le projet Arc Express, qu'il avait lancé lui-même lorsqu'il était à la tête de la RATP. Pour lui, la priorité était désormais à la desserte de Saclay et de Roissy/Plaine de France.

Note 4

Ci-dessous le schéma d'aménagement du plateau de Saclay présenté à la presse par Christian Blanc début novembre 2008 :

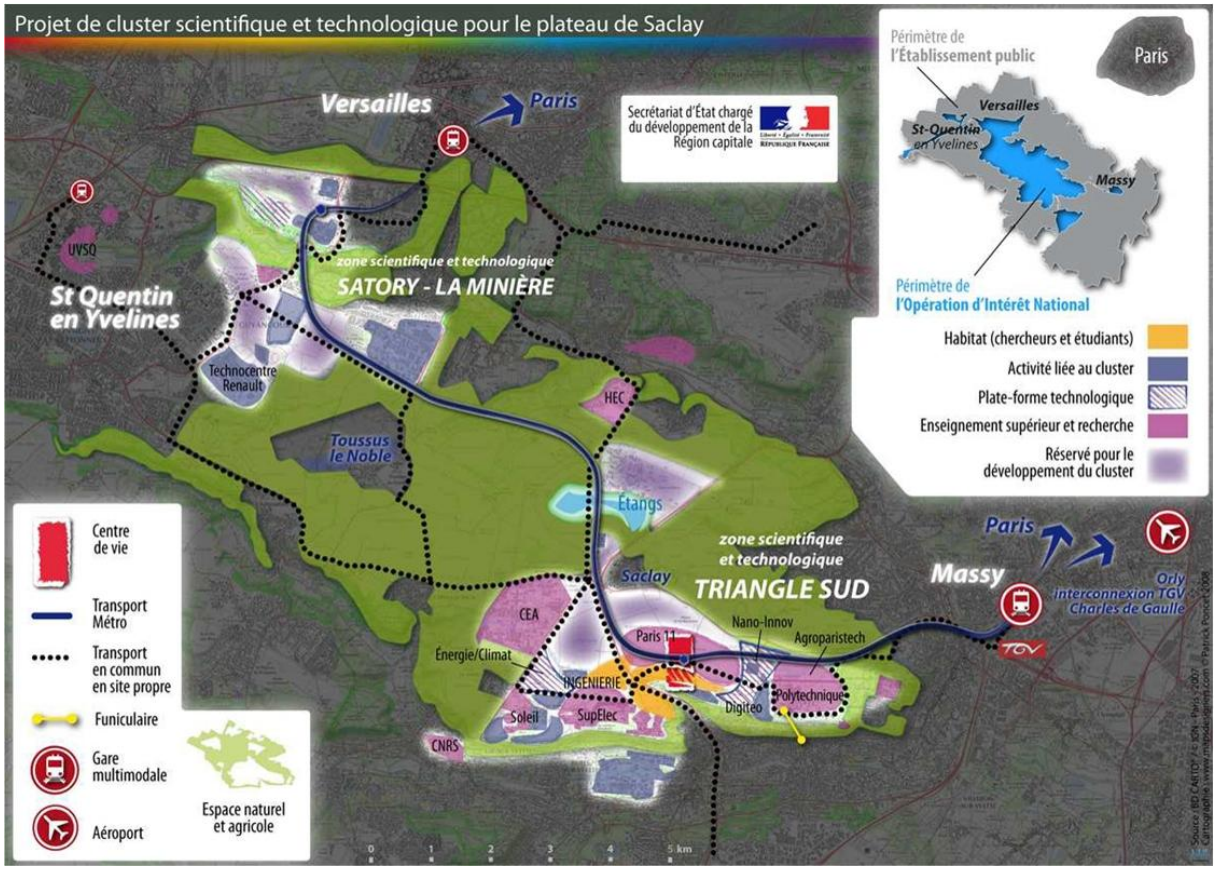

Note 5

En février 2009 des informations commencent à filtrer sur un réseau de transport, dont Le Figaro publie le croquis ci-dessous. Il illustre bien que pour Christian Blanc, il était impensable de créer à Saclay un cluster supposé d'envergure planétaire sans qu'il soit relié aux aéroports par des transports rapides, d'où son désaccord avec le projet Arc Express.

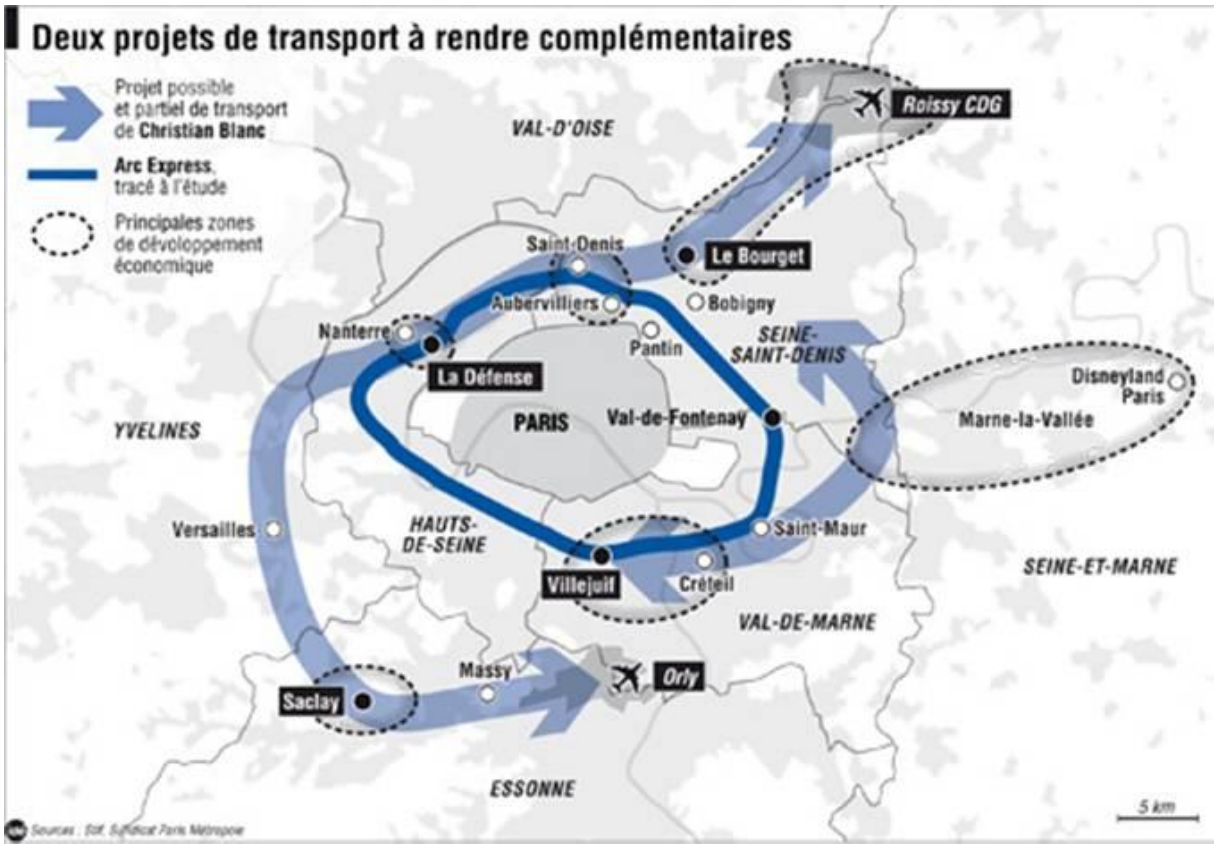

Note 6

Christian Blanc quitte le gouvernement le 4 juillet 2010, à la suite d'une révélation sur sa consommation de cigares aux frais de l'État.

Note 7

De l'utilité du métro sur le plateau de Saclay par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France

Métros autour de Paris : joutes verbales entre État et région IdF

Dépêche de l'AFP du 13 octobre 2010

Plusieurs joutes verbales ont opposé mercredi soir à Saint-Denis les porteurs des projets de métro automatique autour de Paris de l'État et de la région Ile-de-France, lors de la deuxième réunion commune aux deux débats publics lancés fin septembre.

Le président du conseil régional Jean-Paul Huchon (PS) a estimé que le projet de la région et du syndicat des transports d'IdF (Stif), une rocade en proche banlieue baptisée Arc Express, était "complémentaire" de celui de l'État, une "double boucle" de métro autour de Paris passant notamment par Saclay.

"Moi, je préfèrerais parler de complémentarité plutôt que de convergence, je veux croire que les deux projets sont complémentaires à l'Est", a déclaré M. Huchon. "Tout projet ne pourra se faire à mes yeux qu'en complémentarité avec Arc Express, pièce maîtresse du plan de mobilisation de la région (pour les transports) auquel l'État n'a toujours pas apporté les garanties effectives de sa participation", a-t-il ajouté.

Marc Véron, président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP) chargée de réaliser la "double boucle", a répondu : "Je ne comprends pas le terme de complémentarité, s'agissant des deux objets qui

font l'objet de la saisine de la commission du débat public (...), la consultation ne porte pas sur le plan de mobilisation de la région".

Les deux hommes se sont également accrochés sur la desserte de Saclay par un métro ou un mode de transport plus léger (bus, tramway).

"Quand on est au Nord, c'est très facile de déshabiller le Sud, si on ne dessert pas Saclay (par un métro), en réalité il n'y aura rien au delà de la Défense (...) et pour une part les friches d'Orly continueront de perdurer", a affirmé M. Véron.

Réplique de M. Huchon : "M. Véron est vraiment à l'Ouest, il est absurde, délirant d'un point de vue économique de financer un projet de métro qui nécessite au minimum 400.000 voyageurs/jour, alors que l'on s'attend à une fréquentation sur les 20 ans qui viennent de l'ordre de 6.000 personnes".

"Saclay est absolument impératif", a tranché André Santini (Nouveau Centre), président du conseil de surveillance de la SGP. "Nous devons tout mettre en œuvre pour arriver à une véritable synthèse, il faut réaliser ce projet du Grand Paris et trouver une formule avec Arc Express, si on ne le fait pas maintenant, on ne le fera jamais", a ajouté M. Santini.

M. Huchon a prévenu que si l'État ne l'aidait pas à financer son plan [de mobilisation régional], "il y aurait une difficulté à rendre les projets complémentaires et l'effort partenarial".

Note 8

Extrait du *Protocole entre l'État et la Région relatif aux transports publics en Ile-de-France*, 26 janvier 2011

Point de désaccord

L'État et la Région prennent respectivement acte de leur désaccord sur les principes de développement et de desserte du Plateau de Saclay.

Pour l'État :

« *La desserte du Plateau de Saclay dans les conditions prévues par la loi relative au Grand Paris de façon à relier ce territoire à Paris en moins de 30 minutes et à Roissy en moins de 50 minutes constitue une priorité, dans la perspective du développement maîtrisé du pôle d'excellence et de l'ensemble du plateau de Saclay.*

Cette desserte doit être assurée au travers de la réalisation d'un métro automatique opérationnel dès 2020. Le tracé et les modalités de réalisation de cette infrastructure ne pourront pas créer de coupure nouvelle au sein de la zone de protection agricole, forestière et paysagère prévue aux articles 141-5 et suivants du code de l'urbanisme. »

Pour la Région :

« *La desserte du plateau de Saclay appelle une réponse réaliste et équilibrée par la création d'un bus à haut niveau de service sur le plateau (dont certaines sections sont déjà mises en service), qui pourra évoluer par la suite vers un tramway. Ces projets du Plan de mobilisation offrent des connexions efficaces avec le réseau métropolitain et les pôles de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Massy et Orly. Cette solution correspond aux perspectives de développement du secteur.* »

La Constitution - Charte de l'environnement de 2004

Le peuple français,

Considérant :
Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

Proclame :

Article 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

(Rappelons que Monsieur Armand Frémont a été en 2001-2002 Président du groupe « Diagnostic 2001 pour le Bassin parisien» du MIIAT cité dans le présent avis.)

le 12 déc 2014 par Sylvain Allemand

Paris-Saclay, espace vécu ? Rencontre avec Armand Frémont

Suite de nos échos aux tables rondes organisées à l'occasion du lancement de l'exposition « Paris-Saclay, le futur en chantier(s) » et pour lesquelles plusieurs personnalités avaient fait le déplacement. Parmi elles, le géographe Armand Frémont, auteur notamment de La région, espace vécu, un classique de la géographie contemporaine. Il a accepté de répondre à nos questions, entre deux conférences.

- Armand Frémont, qu'est-ce qui vous a décidé à assister à ces conférences de lancement de l'exposition « Paris-Saclay, le futur en chantier(s) »?

Je suis d'abord venu à l'invitation de Pierre Veltz avec qui j'ai une longue amitié intellectuelle. Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble autour des problématiques d'aménagement du territoire, d'architecture et d'urbanisme. Il y a cependant une deuxième raison : j'ai un double passé avec ce que j'appelle toujours « le Plateau de Saclay ». D'une part, de 1991 à 1997, j'ai été recteur de l'académie de Versailles (après l'avoir été de celle de Grenoble, de 1985 à 1989). On ne parlait pas encore de cluster ni de Campus Paris-Saclay, ***mais il était déjà question d'assurer une meilleure coordination entre les établissements d'enseignements supérieur. Sans en être le maître d'œuvre, j'encourageais autant que je le pouvais cette démarche. Mais nous n'en étions à l'évidence qu'au stade des velléités, sur fond de défiance et de rivalités entre les acteurs, les municipalités et entre les établissements scientifiques qui étaient très jaloux de leurs prérogatives et de leur autonomie. Malgré leur proximité géographique, les relations de voisinages étaient très faibles. Le recteur que j'étais était d'autant plus démuni, mais j'ai cependant essayé de faire évoluer les mentalités.***

- Quel est l'autre passé qui vous lie à Paris-Saclay ?

Il correspond à mes années passées au sein de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) au titre de président du conseil scientifique, de 1999 à 2002. Jean-Louis Guigou en était alors le délégué. A l'époque, Paris concentrait encore les efforts de recherche. ***Dans son souci de renforcer la décentralisation du territoire, la Datar avait entrepris de délocaliser des établissements d'enseignement supérieur et de recherche vers le reste du territoire.*** Naturellement, nous nous étions penchés sur le Plateau de Saclay, cas très particulier, tout proche de Paris et qui, dès les années 50-60, avait accueilli des organismes de recherche, dont le CEA, la Faculté d'Orsay, HEC, puis plus tard l'Ecole polytechnique.

- Comment interprétez-vous l'apparente rapidité avec laquelle ces établissements sont parvenus à se fédérer au sein de l'Université Paris-Saclay ?

Cette rapidité ne me surprend pas plus que cela. ***D'abord, le rapprochement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est dans l'air du temps : tous mes amis scientifiques sont avides d'être en phase avec les évolutions qui se produisent dans le monde ! Or, depuis une dizaine d'années, le mouvement est d'aller vers l'accroissement de la taille des établissements, pour gagner en visibilité au plan international. Faut-il céder à cette mode ? La question mérite d'être posée.***

Cela étant dit, cette dynamique ne se serait pas produite sans la détermination de plusieurs personnalités, parmi lesquelles, bien sûr, Pierre Veltz, qui a le mérite de savoir parler aussi bien aux scientifiques et aux ingénieurs – polytechnicien de formation et titulaire d'un doctorat, il est habilité à dirigé des recherches et a contribué à la création de laboratoires de recherche – comme aux enseignants – il a dirigé l'ENPC – tout en ayant des compétences en matière d'aménagement – outre ses contributions aux travaux de la Datar, il a dirigé l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE).

- En quoi le fait que l'Université Paris-Saclay s'inscrive dans un projet d'aménagement a pu aussi expliquer la rapidité de sa création, malgré le traditionnel antagonisme entre grandes écoles et les universités ?

Comme je l'ai dit, c'était dans l'air du temps, mais les scientifiques seuls seraient-ils parvenus à mener un projet de cette envergue ? On peut en douter. Il fallait que le projet d'université soit en symbiose avec d'autres opérations comme celles menées dans le cadre du Grand Paris, pour prendre réellement corps. ***Pour l'heure, je ne connais pas assez le dossier pour en dire plus,*** mais je compte m'y intéresser d'un peu plus près car pour le géographe impliqué dans les problématiques d'aménagement du territoire, et ancien recteur d'académies, il n'y a pas plus intéressant à suivre qu'une dynamique combinant un double projet d'université et de cluster.

- En quoi ce territoire de Paris-Saclay pourrait-il être un « espace vécu » ?

Un espace vécu ne se décrète pas. Sa formation demande du temps. Il faut que les personnes qui y vivent se l'approprient et s'y projettent, y compris sur le plan de l'imaginaire. Des opérations d'aménagement comme celle de Paris-Saclay se mènent d'ailleurs sur plusieurs décennies. Je vous donne donc ***rendez-vous dans… 50 ans*** !